

# JEAN OLIVIER BRIAND

PAR LA GRACE DE DIEU ET L'AUTORITÉ DU SAINT SIÈGE, EVÊQUE DE QUÉBEC, ETC., ETC.  
*Aux Ecclésiastiques de notre Séminaire et aux étudiants de notre Collège, pensionnaires du dt. Séminaire, Salut et Bénédiction en Notre Seigneur Jésus-Christ.*

La tendre affection et le zèle ardent que nous avons pour le salut des peuples de ce diocèse, dont le Seigneur nous a chargé malgré notre indignité, nous ont fait dès le commencement vous regarder comme le plus digne objet de nos soins et de notre vigilance : aussi, dès notre entrée dans cette colonie en qualité d'évêque, avons nous pris un soin particulier de vous fournir tous les moyens que nous avons cru les plus propres à vous inspirer les sentiments de religion, dont devait être remplis ceux que le Seigneur appellerait au Saint Ministère: c'est pourquoi, comme la piété est la base du Saint Ministère, et y est essentielle, et que celle-ci est l'effet particulier de la dévotion à la Sainte Vierge, nous ne tardâmes pas à établir la Congrégation, dont vous sentez, pour la plupart, les heureux effets, et dont j'ai la consolation d'être le témoin à l'égard de plusieurs d'entre vous. Combien de fois, nos très-chers enfants, n'ai-je pas versé des larmes abondantes de joie, en voyant la piété avec laquelle vous célébriez les fêtes de cette divine Mère.

Je voyais avec douleur, et vos directeurs n'en ressentaient pas une moins vive, que les vacances passées dans le monde, chez vos parents, refroidissaient votre piété. Animés du zèle de la gloire de Dieu, ils ont fait des efforts, et ont construit à grands frais une maison capable de contenir les deux Séminaires, le petit et le grand; voilà la seconde année que vous jouissez d'un avantage, qui doit paraître précieux à ceux qui se destinent au service de l'autel; mais il vous manquait un lieu saint et séparé où vous pussiez célébrer les divins offices avec dévotion et une certaine majesté, qui convient au culte du grand Dieu que nous adorons, et où il vous fut loisible de vous retirer, pour épancher vos cœurs en présence de cette divine majesté, demander ses lumières pour connaître votre vocation, les grâces pour la remplir, et enfin vous échapper à une récréation, qui devient ennuyeuse à des cœurs dévôts quand elle est trop longue. On a donc bâti une chapelle qui, sans être magnifique, peut vous fournir l'occasion de satisfaire aux objets ci-dessus détaillés.

Vous y trouverez votre Dieu Sauveur, dont vous vous disposez à être les ministres, caché sous les faibles espèces du pain : car nous permettons qu'il y demeure renfermé dans le tabernacle pendant toutes les vacances, et quels sentiments ce mystère adorable ne doit-il pas produire dans vos âmes ! Vous y verrez l'image de votre aimable mère, la vierge Marie, la reine du clergé, et la protectrice de la jeunesse. Nous vous donnons encore pour patron un jeune homme de vingt trois ans, qui s'est fait saint dans votre condition et dans votre état; c'est saint Louis de Gonzague, qui ne perdit jamais son innocence. Il vous apprendra, à vous qui l'avez conservée jusqu'ici, les moyens de ne la point perdre, et à ceux qui ont eu le malheur de pécher, ce qu'ils doivent faire pour la recouvrer, et la conserver ensuite; vous connaîtrez un jeune homme innocent, austère et pénitent, et vous rougirez d'être délicats, sensuels, voluptueux, après avoir souillé, peut-être bien des fois, la robe baptismale, et de vous conduire comme des chrétiens sans tache, quoique vous soyez couverts de souillures, *quoniam qui justitiam fecerit.*

Nous espérons que l'exemple de ce saint fera sur vous les plus fortes impressions. C'est notre désir, nos très-chers enfants, et c'est pourquoi nous avons depuis longtemps songé à le nommer titulaire de cette chapelle, comme nous le nommons par ces présentes.

A ces causes, nous voulons : 1° que sa fête, que nous fixons à l'onzième de septembre, soit célébrée solennellement par premières et secondes vêpres, que l'on chantera la veille et le jour, que tout l'office, matines et laudes, la grand'messe et les petites heures, soit pareillement chantées. 2° que pendant toutes les vacances le Saint Sacrement soit gardé dans cette chapelle; que, tous les dimanches, l'office y soit chanté comme dans les paroisses; que l'office de la Congrégation s'y fasse tous les dimanches et fêtes, où assisteront non seulement les écoliers, mais aussi les ecclésiastiques, après lequel se dira la messe, où tous ceux disposés à communier pourront le faire, même les diacres et sous-diacres de la grand'messe, qui se dira à 8 heures, quoique, selon les règles de l'Eglise, les diacres et sous-diacres doivent communier à la messe où ils servent. Nous voulons qu'avant la messe on fasse la procession, comme il est marqué dans le processional, lorsque nous aurons arrangé les choses, comme nous l'avons projeté.

On n'admettra point les habitants de la paroisse à l'exception des deux fermes voisines; encore ordonnera-t-on que le plus grand nombre assiste à la paroisse. Comme la fête de saint Louis se fera avec octave, la fête de saint Thomas de Villeneuve, qui arrive le jour de l'octave, sera fixée, pour tous les prêtres et ecclésiastiques des vacances, au 22 de septembre, laquelle, si elle arrive un dimanche, sera remise au premier jour libre, selon les rubriques.

Nous tâcherons encore, pour qu'il ne manque [rien] de ce qui peut favoriser votre piété, et l'animer, d'obtenir une indulgence plénière pour le jour de la fête du patron, pour le dimanche dans l'octave, et le jour de l'octave afin que ceux qui ne seront pas disposés, dans les deux premiers jours, puissent se disposer à la gagner, au moins le dernier jour; laquelle indulgence ne s'étendra point aux séculiers laïques, excepté à ceux des fermes du Séminaire, et l'on ne souffrira point de concours d'étrangers, surtout des personnes du sexe.

Il y aura salut les trois jours ci-dessus mentionnés et point d'autres.

Nous engagerons encore M. le Supérieur à mettre, dans cette chapelle, des reliques de saint Clément et saint Modeste, afin que l'intercession de ces saints martyrs vous obtienne du Seigneur l'esprit du martyr, dont tout bon prêtre doit être animé, s'il veut remplir dignement son ministère: car ce n'est pas pour les seuls apôtres, que Notre Seigneur a dit: *tradent enim vos in concilia.*

Au bréviaire, et à l'oraison *A cunctis*, on fera mémoire de saint Louis, selon la rubrique. Nous espérons que messieurs les directeurs ne négligeront point, dans la suite, de faire connaître nos intentions aux ecclésiastiques et écoliers, qu'ils auront à conduire, et qu'ils les feront souvent ressouvenir des vertus dont ce saint a donné des exemples si édifiants.

Fasse le ciel que nos vœux soient remplis, et que nos chers ecclésiastiques et écoliers s'étudient à les imiter.

Donné à Québec sous notre seing, celui de notre secrétaire et le sceau de nos armes, le 4ème septembre 1780.

(Signé) ✠ J: OL: évêque de Québec.

Nous déléguons par ces présentes M. Gravé, prêtre, Supérieur du Séminaire de Québec, pour faire la bénédiction de la dite chapelle, et vous notifier notre présent mandement.

N. B.—Juin 1875. La fête se fait en Juillet ou Août, avec indulgence plénière (voir indult du 21 Déc. 1865) —On ne doit pas faire mémoire de saint Louis.—Il y a salut tous les dimanches.—On conserve le Saint Sacrement d'après indult pontifical du 4 Avril 1858, renouvelé en 1865 et expirant le 4 Avril 1876.